

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Tram-train du Médoc - Réalisation d'un tramway jusqu'à Blanquefort - Protocole d'intention - Autorisation

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 13 février 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux a autorisé le lancement de la mise en concurrence afin de désigner l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre relatif au Tram-train du Médoc.

Le projet consiste en la réalisation d'une ligne de tramway dans les emprises du réseau ferroviaire national en parallèle de la voie unique existante, ce projet pouvant évoluer vers la mise en place d'un Tram-train circulant sur le réseau ferroviaire entre Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Blanquefort et Parempuyre.

Aujourd'hui, lors d'une première étape, le projet consiste dès 2013 à desservir par une voie dédiée au seul tramway les communes de Bordeaux, Le Bouscat, Bruges et de Blanquefort en s'arrêtant à la gare de Blanquefort.

Le projet de Tram-train nécessitant l'intervention de plusieurs autorités organisatrices de transport et de plusieurs maîtres d'ouvrage, il convenait de préciser dans un document-cadre les modalités nécessaires à la réalisation de la première étape de l'extension du tramway jusqu'à Blanquefort.

Le protocole d'intention permet de définir les engagements réciproques entre la Communauté urbaine de Bordeaux, Réseau Ferré de France et la Région Aquitaine. Il est nécessaire de préciser que si la délibération n° 2009/0070 en date du 13 février 2009 prévoit le partenariat du Conseil Général de la Gironde en tant que signataire du protocole, celui-ci, par courrier en date du 24 février 2009, a décidé de surseoir à sa signature.

Ce document-cadre fait notamment référence, de façon générale, aux modalités de mise à disposition du foncier de Réseau Ferré de France au profit de la Communauté urbaine de Bordeaux et à la répartition des compétences en matière de maîtrise d'ouvrage entre les différents partenaires.

Le protocole fait également état des financements prévus pour cette réalisation qui s'élèvent à 50 M € ht pour la Communauté urbaine de Bordeaux et 20 M € ht pour la Région Aquitaine.

Ces différents engagements réciproques fixent un premier cadre d'intervention qui marque la volonté pour chacun des partenaires de construire un réseau performant de transports urbains en connexion avec les réseaux ferroviaires et routiers, nationaux, régionaux et départementaux.

Ainsi, conformément aux termes de la délibération 2009/0070 sus visée, la signature du protocole d'intention permettra à la Communauté urbaine de Bordeaux à l'issue de la procédure suivants les articles 165, 166 et 168 III et V du code des Marchés Publics d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

Néanmoins, il est nécessaire de préciser que la seconde condition préalable à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre visée par la délibération sus-mentionnée, liée à la signature de la convention d'ouvrage unique entre la Communauté urbaine de Bordeaux et Réseau Ferré de France, ne trouve plus à s'appliquer. En effet, le protocole d'intention fixe les règles générales de répartition de compétences en matière de maîtrise d'ouvrage qui seront précisées à travers la convention après la notification du marché.

Aussi, considérant ces éléments, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- signer le projet de protocole d'intention, ci-annexé, à intervenir avec la Région Aquitaine et Réseau Ferré de France.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. GÉRARD CHAUSSET